

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

## ***SAS MNA***

*Chemin de Bernicot*

*69230 Saint-Genis-Laval*

*M. BITTEL : Directeur de territoire*

*Mme DESBOIS : Directrice de pôle*

**Association ACOLEA**

14 rue de Montbrillant

69003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

# Propos Introductifs

Le SAS MNA est une extension du CEPAJ.

L'activité du SAS MNA est répartie sur plusieurs sites :

- Saint-Genis-Laval (Lyon Sud) : 2 appartements pour 8 jeunes, chacun situé au 13 avenue de Gadagne à Saint-Genis-Laval.
- Lyon 5<sup>ème</sup> (Lyon Sud) : 3 appartements pour 8 jeunes, les appartements sont situés au 9, 13 et 19 avenue Eisenhower à Lyon 5<sup>e</sup>.

Ce site est constitué de deux salariés PLV (Permanent de Lieux de Vie) et d'une coordinatrice dont le statut est AF (Assistante Familiale). Ces deux PLV ont chacun un logement de fonction dans les 300 à 500 mètres du périmètre.

- Champagne au Mont d'Or (Lyon Ouest) : c'est un site en forme de U constitué de plusieurs studios accolés les uns aux autres pour 16 places. Le site est situé au 44 rue Mont Louis à Champagne au Mont d'Or.

L'équipe est constituée de trois salariés PLV et d'une coordinatrice dont le statut est AF. La particularité pour Champagne au Mont d'Or est que le PLV est logé sur place lors de ses prises de poste, et un PLV a un logement de fonction sur place.

Le SAS MNA a été créé en 2017 car les services de l'ASE étaient confrontés à un afflux important de mineurs non accompagnés pour lesquels il fallait trouver des solutions d'hébergement éducatif adapté.

La DDPE de la Métropole a sollicité le secteur associatif dont la SLEA à l'époque.

Ce projet propose une formule d'accueil, d'hébergement et de suivi éducatif pour 32 mineurs non accompagnés, scolarisés en milieu ordinaire et cela 24h/ 24h et 365j/ 365.

En février 2023, est recruté un chef de service dont 0.35 de son temps est dédié au SAS MNA. C'est une nouveauté, car jusqu'alors, la cheffe de service en poste n'était pas budgétée.

Cela a pu donner un signe positif pour les équipes afin de prendre conscience que la préoccupation envers ce service était institutionnalisée.

2023, c'est une année importante pour le SAS car plusieurs temps forts ont participé à rendre ce service plus lisible et reconnu pour son savoir-faire auprès d'un public si spécifique que peut être un mineur isolé non accompagné.

Le SAS est composé de sites dont le bâti n'amène pas les mêmes profils de jeunes. Le monobloc de Champagne au Mont d'Or est plus particulièrement repéré pour des profils dont

la pathologie somatique et/ou psychique est fragile. C'est pourquoi, ce rapport mettra en exergue les spécificités pour chaque site selon la thématique attendue.

## Activité et Personnel

### Activité

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS							
			REALISEE			ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	34		1 021	1 022	1 022	992	992	30	30	103%
Février	34		901	916	1 938	896	1 888	20	50	103%
Mars	32		1 004	990	2 928	992	2 880	-2	48	102%
Avril	34		978	961	3 889	960	3 840	1	49	101%
Mai	33		963	1 023	4 912	992	4 832	31	80	102%
Juin	33		931	990	5 902	960	5 792	30	110	102%
Juillet	34		951	1 010	6 912	992	6 784	18	128	102%
Août	33		1 000	1 011	7 923	992	7 776	19	147	102%
Septembre	38		966	913	8 836	960	8 736	-47	100	101%
Octobre	33		1 013	1 018	9 854	992	9 728	26	126	101%
Novembre	33		988	988	10 842	960	10 688	28	154	101%
Décembre	32		1 023	1 004	11 846	992	11 680	12	166	101%

Le SAS MNA est un service aujourd'hui qualifié comme une extension du CEPAJ. Pour autant les modalités d'admission ne sont pas du tout les mêmes. Seule la MEOMIE pilote les demandes d'admissions.

L'activité du SAS MNA en 2023 a effectué un léger excédent avec 11 846 journées réalisées au lieu des 11 680 journées théoriques. Soit un écart positif de 166 journées supplémentaires contre 59 journées en 2022.

Cela s'explique par le nombre d'entrées et de sorties plus importantes sur 2023 mais aussi de par la qualité partenariale entre le service de la MEOMIE et les deux coordinatrices.

### Personnel

Le SAS est placé sous la responsabilité de la Directrice du Pôle Adolescents qui est composé du CEPAJ/SAS MNA, du foyer d'accueil d'urgence Les CERISIERS.

En janvier 2023, ces établissements sont devenus un pôle avec l'arrivée d'un directeur de territoire en la personne de M. BITTEL.

- Effectifs Salariés CDI (Cepaj SAS MNA) au 31/12/2023 en ETP

8 CDI dont : 1 Chef de Service Educatif, 2 Assistantes Familiales et 5 Permanents Lieu de Vie.

### **Mouvements de personnel durant l'année**

- Entrées CDI : 0
- Sorties CDI : 0
- Démissions : 0
  
- Entrées CDD : 47
- Fin de CDD : 47
  
- Afin de permettre aux permanents de prendre leurs repos, qui s'élèvent à 107 jours par an et par salarié, et de faire face aux situations de tensions liées à la diversité des problématiques des jeunes, le recours à des contrats à durée déterminée (CDD) est nécessaire. Par ailleurs, un poste de renfort a été validé par la Direction Départementale de la Protection de l'Enfance (DDPE) pour la période de septembre 2022 à décembre 2023. Ce poste vise à renforcer l'équipe de Champagne au Mont d'Or, en raison de la prise en charge d'adolescents atteints de lourdes pathologies nécessitant un suivi médical important. Il s'agit d'un public nécessitant un accompagnement soutenu et structuré.
  
- Pour le site de Saint-Genis-Laval / Lyon 5, cette année a été marquée par un taux d'absentéisme important au niveau des professionnels du service :
  - Arrêt de travail de 5 mois lié à une fatigue psychique
  - Congé parental,
  - Récupérations de repos.

Ces absences ont impacté la qualité de l'accompagnement des jeunes ainsi que l'organisation du service. Cela n'a pas permis de proposer autant de temps de loisirs que les années précédentes, le séjour de vacances prévu durant l'été a été annulé. Nous avons fait appel à deux remplaçants durant l'année qui ont assuré l'ensemble des remplacements afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement éducatif auprès des jeunes confiés.

## Nombre de jours arrêts de travail

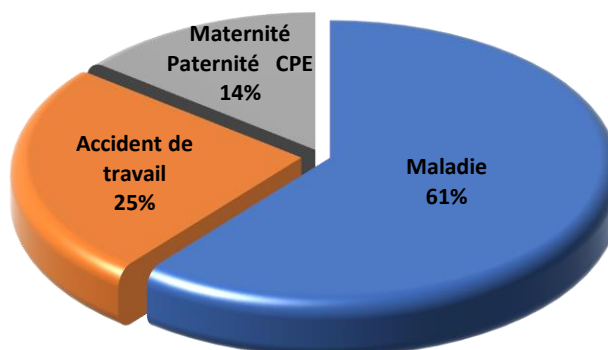
Année 2023 - ACOLEA Le Cepaj

### Personnels du SAS MNA (AF - PLV)

Types d'arrêts :

Maladie	Accident de travail	Maternité Paternité CPE	Total
173	77	257	507

### Répartition nombre de jours d'arrêts de travail



14 journées d'absence pour événement familial

## Formations

<b>FORMATIONS COLLECTIVES REALISEES EN 2023</b>		
Formation collective Réalisée pour les salariés :	INTITULE	Formation Interne / Externe Organisme
1 Chef de Service Educatif 2 Assistantes Familiales 5 Permanents Lieu de Vie	Réunions cliniques	ARFRIPS
1 Chef de Service Educatif 2 Assistantes Familiales 6 Permanents Lieu de Vie	Formation « Agir sur la Posture Professionnelle ... Ensemble »	Formation sur site Organisme Esprit Lead
1 Permanent Lieu de Vie	Formation Initiale SST « Sauveteur Secouriste du Travail »	Formation sur site La Croix Blanche

### ➤ Analyse de la pratique : changement de modalité en 2023

Fin 2022, force est de constater que les séances d'analyse de la pratique n'ont pas pu être efficaces et un autre type de travail devait être élaboré.

Depuis janvier 2023, la direction a mis en place des réunions cliniques mensuelles, avec un intervenant extérieur spécialisé dans le parcours migratoire. Ces sessions ont pour objectif de favoriser les échanges pour l'ensemble des salariés du SAS MNA et de trouver des solutions collectives pour accompagner au mieux les personnes migrantes. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe de partager des cas réels, d'analyser les différents aspects du parcours migratoire et d'identifier les problématiques spécifiques rencontrées par les bénéficiaires. Grâce à l'expertise de l'intervenant extérieur, l'équipe bénéficie d'un regard neuf et d'une approche professionnelle enrichissante. Au cours de ces séances, il est abordé des sujets tels que l'accueil des migrants, l'orientation vers les ressources appropriées, l'accès aux soins de santé, le logement et l'emploi. L'objectif est d'identifier les difficultés rencontrées par les bénéficiaires et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins. Les réunions cliniques sont un espace de réflexion collective où chaque membre de l'équipe peut apporter son expertise et ses idées. Cette approche collaborative permet de développer des stratégies d'accompagnement plus

efficaces et de renforcer la capacité à répondre aux défis spécifiques du parcours migratoire. Ces réunions cliniques sont un outil précieux pour renforcer l'expertise et l'action dans le domaine de l'accompagnement des personnes migrantes.

## Faits Marquants & Qualité

### Faits marquants

- L'année 2023 a été marquée par le changement de chef de service. Ce dernier a permis d'impulser une nouvelle dynamique au sein des équipes. Bien qu'il soit en charge de trois services différents, son arrivée a permis d'assurer la continuité de notre fonctionnement, un accompagnement plus proche des équipes, et d'apporter du soutien et de l'apaisement dans la gestion quotidienne de notre service. La nouvelle direction a également pu apporter une meilleure lisibilité pour la gestion financière du SAS MNA ce qui a beaucoup facilité la gestion des dépenses et rassurer les coordinatrices sur la bonne gestion qui était faite jusqu'alors.
- En janvier, les coordinatrices ont appliqué les procédures comptables qui n'étaient pas tout à fait en conformité avec la ligne associative : mise en place des centralisateurs de caisse et des PV de caisse. Ces deux salariées ont rencontré beaucoup de difficultés pour répondre aux versements des espèces dédiées au public accueilli en raison d'un rattachement de deux cartes bancaires sur le même compte et avec un plafond de retrait qui n'était pas en adéquation avec les besoins réels. Cela a déclenché beaucoup de tensions et de pression de la part des jeunes envers les salariés. Ce souci a pu être résolu quelques mois plus tard en distinguant deux comptes.
- En restant sur la question financière, les rapports se sont tendus de la part des jeunes qui ont de plus en plus de mal pour rendre leurs tickets justifiant leurs dépenses en espèces. Les jeunes se parlent beaucoup entre eux et il apparaît des disparités entre les structures dédiées aux MNA. La question que les jeunes puissent avoir une carte créditée est mise au travail. Il est important de maintenir l'accompagnement éducatif pour ces jeunes concernant la gestion de leurs budgets.
- Janvier : Mise en place de réunions cliniques mensuelles à raison de deux heures par mois. L'intervenant extérieur apporte un éclairage sur le fonctionnement psychique du

jeune. Ces réunions centrées sur les problématiques des jeunes sont une instance de réflexion, de partage des représentations et d'élaboration sur la réalité de leurs difficultés.

- Deux rencontres ont eu lieu avec la MEOMIE sur le site de Champagne-au-Mont-d'Or et sur le site de Saint-Genis-Laval/Lyon 5.

Le 11 Mai et le 30 Novembre : Ces rencontres ont permis de faire un point sur le fonctionnement du SAS MNA. De rencontrer la nouvelle responsable du service MEOMIE et engager des échanges par la direction sur les attendus du service. La question de fermeture évoquée en 2022 qui a pu faire traumatisme envers les salariés engagés a pu être élucidée et la MEOMIE a pu confirmer son rapport de confiance envers ce service.

- Juin : A la demande de l'intervenante, arrêt des séances d'analyses de la pratique pour les coordinatrices du SAS MNA qui s'organisaient avec les deux coordinateurs du CEPAJ. Le manque d'objet commun a pu être mis en avant pour rendre ces séances efficaces. Une autre modalité est au travail pour 2024.
- Sur 2023, le chef de service et les coordinatrices ont pu participer activement aux différents groupes de travail impulsés par la MEOMIE et la DDPE, pour élaborer un nouveau protocole d'articulation de procédures pour la prise en charge du public MNA sur les volets accompagnement éducatif, suivi administratif, santé, scolarité et le passage à la majorité. Ce protocole a été finalisé en juin 2023.
- Constat de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis présentant des pathologies lourdes nécessitant un suivi médical important. Alors qu'auparavant nous avions seulement un patient qualifié de « lourd », depuis 2023, il y en a eu six à Champagne au Mont d'Or. Un renfort éducatif a été validé par la DDPE pour couvrir 2023.

## Actions éducatives collectives ou partenariats

- Pour le site de Champagne au Mont d'Or :

Sur l'été 2023, deux séjours à la mer ont été organisés pendant une semaine chacun.

Ces séjours ont permis aux jeunes de nouer des liens entre eux mais surtout d'apporter un climat de confiance avec les professionnels.

Des activités à la journée (foot, paint-ball, ski...) sont aussi organisées pour créer de la proximité dans le groupe.



En 2023, nous avons renforcé différents partenariats avec des intervenants extérieurs au niveau :

- Du soin : les CDHS et les PASS notamment pour les jeunes en attente d'ouverture de droits (CMU-C), le centre de santé Sévigné, ESSOR, deux médecins généralistes, l'école dentaire de Lyon 7<sup>ème</sup> et Lyon 3<sup>ème</sup>, des ophtalmologues, des kinésithérapeutes, des infirmiers libéraux...
- De l'inspection académique (service des affectations des allophones).
- Du corps enseignant (les collèges de secteur, les enseignants des classes UPE2A et MLDS, les lycées professionnels ainsi que les CFA).
- Des musées (les jeunes peuvent bénéficier de sorties et d'activités gratuites).
- Des entreprises (stages, contrats d'apprentissages ...).
- Des associations sportives, notamment les clubs de football où sont inscrits certains jeunes. Des sorties socialisantes également.
- Un partenariat de qualité est maintenu avec la gendarmerie, notamment avec Champagne au Mont d'Or. En effet, ce site a pu être traversé par des épisodes de violence où les bagarres entre jeunes d'origine culturelle divergentes ont pu se déclencher, prenant des proportions démesurées. Les gendarmes ont bien saisi les enjeux du public accueilli et savent répondre favorablement aux situations.



Moments de partage à Champagne



Séjour à la mer à Palavas.



➤ Pour le site de Saint-Genis-Laval/ Lyon 5 :

Tout au long de l'année, l'équipe éducative propose lors des week-ends et vacances scolaires des activités dont le but est de se détendre, de renforcer les liens entre les jeunes et professionnels, mais aussi de découvrir d'autres modes de fonctionnement.

Malgré l'absence de professionnel, les jeunes ont pu participer à plusieurs activités de loisirs : piscine, matchs de foot, parcs de loisirs, lacs, restaurants, etc...

Les partenaires sont essentiels. En effet, notre service à lui seul ne peut répondre aux différentes demandes du public accueilli.

De ce fait, le travail partenarial s'est poursuivi tout au long de l'année au plus près des besoins identifiés pour les jeunes. C'est en étroite collaboration avec la MEOMIE que nous conduisons notre mission.

Cette année, nous faisons le constat d'un turn-over important au sein de la MEOMIE. Cette situation complexe a perduré durant plusieurs mois et de fait, a impacté notre service.

Durant l'année écoulée, le travail partenarial a été un appui supplémentaire pour notre service. Il a permis des accompagnements adaptés aux besoins des jeunes de notre service au niveau :

- Du soin (les CDHS et les PSS notamment pour les jeunes en attente d'ouverture de leurs droits (CMU-C), des médecins généralistes, du centre de santé Sévigné, des écoles dentaires de Lyon 7<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, etc...).
- De l'Inspection académique (service des affectations pour allophones). Des CIO notamment celui d'Oullins.
- Des établissements scolaires (collège UPE2A, MLDS, lycées professionnels, CFA).
- D'entreprises (contrats d'apprentissages, stages...).
- Des associations sportives (clubs de football, de danse...).



## Expression et participation des usagers

Cette année aucun Conseil de Vie Social n'a été tenu en raison du changement de direction. Les élus du CVS ont pu rencontrer une fois tous les deux mois la coordinatrice afin de faire remonter leur demande à la direction. Ils sont aussi reçus par les permanents de lieu de vie quand ils en font la demande.

La proximité géographique des PLV, leur présence journalière auprès des jeunes permettent d'accueillir régulièrement la parole des jeunes. La question de l'oralité prend beaucoup de place au regard des difficultés de maîtrise de la langue française. Les situations administratives de ces jeunes nécessitent un travail de collaboration avec les services juridiques de la MEOMIE entre autre, et les jeunes sont régulièrement informés de leurs droits en ayant connaissance des différents intervenants possibles à activer (bénévoles, avocats, association).

## Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Il y a eu plusieurs bagarres entre jeunes pour plusieurs motifs (différence ethnique, habits ou caractère) à Champagne au Mont d'Or.

Pour trouver une solution, nous avons déjà fait déménager un des jeunes dans un autre appartement. En ce qui concerne les relations entre les jeunes et les permanents, nous sommes plus sur des tensions verbales pour le moment, pour diverses raisons souvent liées à des questions financières. Cela nécessite une grande vigilance et attention pour éviter que cela puisse dégénérer.

Pour Saint-Genis-Laval/ Lyon 5, en 2023, nous dénombrons une dizaine de notes d'incident transmises à la MEOMIE. Nous avons également alerté le service placeur concernant une situation inquiétante liée à une relation très ambiguë entre un jeune et son enseignante.

Comme les années précédentes, à chaque incident, des actions correctives sont mises en place :

- Entretien de recadrage avec le chef de service en présence de la coordinatrice ainsi que le référent du jeune.
- Entretien téléphonique, mail, note d'incident.
- Rencontre avec le référent MEOMIE du jeune en présence de ce dernier.
- Réévaluation de l'accompagnement proposé.
- Fin de prise en charge en dernier recours.

## Démarche qualité

Le SAS MNA doit mettre à jour plusieurs de ces documents comme le projet d'établissement, le livret d'accueil.

Le DIPEC est réalisé de manière systématique à l'admission du jeune et il est envoyé ensuite à la MEOMIE pour signature.

Le fait que le SAS MNA soit considéré comme une extension du CEPAJ avec le même numéro de SIRET a longtemps empêché un travail de fond et de mise en conformité de l'ensemble des obligations inhérentes à la démarche qualité. Ce travail doit se mettre en place sur 2024.

# Parcours des personnes accompagnées

## Admissions et Usagers admis dans l'année

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Admissions réalisées	14	30	28
Admissions non réalisées	0	0	0
Dont refus du service	0	0	0
Admissions en cours de traitement	0	0	0
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	14	30	28

Ce chiffre correspond à la fois aux demandes d'admission et au nombre de jeunes accueillis.

L'écart entre 2022 et 2023 s'explique par un nombre de départ très faible en 2023 car une admission est réalisée dès qu'une place devient vacante.

En 2023, 14 demandes d'admission nous ont été adressées par la MEOMIE, 7 pour Saint-Genis-Laval/ Lyon 5 et 7 pour Champagne au Mont d'Or. Les demandes ne transitent pas par une commission, elles parviennent directement de la Métropole auprès des coordinatrices lorsqu'une place est vacante. C'est pourquoi, il faut préciser que ce chiffre de demande est concomitant avec le nombre de places déjà occupées au moment de la demande. Cela signifie que le delta entre le départ d'un jeune et son arrivée est très court. En effet, chaque semaine, la secrétaire adresse à la MEOMIE un état des jeunes présents et sorties.

La MEOMIE présente une importante stabilité dans sa gouvernance ce qui permet une bonne communication. La MEOMIE connaît bien les sites du SAS MNA et sait particulièrement bien qui peut être orienté et à quel endroit en tenant compte de la dynamique du groupe en cours.

La particularité du SAS MNA est qu'aucun refus n'a été posé et cela participe à la fluidité du dispositif. Les échanges avec la MEOMIE sont de bonnes qualités et si une préoccupation se présente, le sujet est rectifié et amélioré.

Age des usagers admis	Année N
Moins de 3 ans	0
3 - 6 ans	0
6 - 10 ans	0
10 - 14 ans	0
14 - 16 ans	9
16 - 18 ans	5
18-21 ans	0
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	<b>14</b>

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	N-1
Age pré-scolaire	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0
SEGPA Collège	0	1
IME - IMPRO	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0
Université	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0
Apprentissage	0	0
Salarié	0	0
Descolarisation	14	28
Autres	0	0
Cepaj	0	0
En recherche d'emploi	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>30</b>

De manière régulière, toutes les admissions sont des jeunes majoritairement déscolarisés.

Les équipes du SAS MNA vont alors œuvrer, après un temps d'observation et d'évaluation, la question de la re-scolarisation dans le droit commun. En comparaison avec les années précédentes, l'âge moyen des jeunes admis est de 14 ou 15 ans. Sauf pour les OPP, nous les accueillons désormais davantage vers l'âge de 17 ans.

## Usagers suivis dans l'année

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1
Moins de 3 ans	0	0
3 - 6 ans	0	0
6 - 10 ans	0	0
10 - 14 ans	6	1
14 - 16 ans	20	18
16 - 18 ans	15	28
Plus de 18 ans	6	16
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>63</b>

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1
Placement judiciaire confié	23	26
Placement administratif	24	37
Placement direct par le juge	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0
Accueil d'urgence	0	0
Accueil de jour	0	0
Autre mesure	0	0
Aucune mesure	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>63</b>

### ➤ Particularités :

L'admission des usagers pose certains défis, notamment en ce qui concerne les jeunes présentant des troubles du comportement et des pathologies psychiatriques pour lesquels nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à leurs besoins. Le manque de personnel constitue un réel obstacle au quotidien pour les professionnels.

L'admission des jeunes « OPP » est également un enjeu important vu leur situation administrative qui nécessite une intervention rapide. Notre accompagnement se concentre sur plusieurs aspects, notamment les démarches administratives liées à l'obtention de documents d'identité tels que le passeport ou la carte consulaire. Nous les orientons également vers des formations professionnelles afin de favoriser leur régularisation sur le territoire français, tout en veillant à leur autonomisation et à leur intégration sociale.

Après leur admission, les jeunes de moins de 16 ans passent des tests de positionnement au collège, tandis que ceux âgés de plus de 16 ans sont orientés vers le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour une orientation professionnelle. En ce qui concerne leur apprentissage, nous mobilisons notre réseau d'éducateurs pour trouver des entreprises disposées à signer des contrats d'apprentissage.

Depuis quelques mois, les jeunes majeurs bénéficient de dérogations de 6 mois ou plus pour rester sur le site. Cependant, nous rencontrons des problèmes pour faire respecter les horaires et le cadre établi. Ces jeunes expriment souvent des revendications vis-à-vis de notre service et ont du mal à accepter le cadre institutionnel et les contraintes de l'accompagnement éducatif.

En 2023, nous avons accueilli des jeunes sans connaître leur pathologie, venant de situations d'hébergement précaires tels que les hôtels, et ne bénéficiant d'aucun encadrement. De plus, la préparation de leur entrée par les travailleurs sociaux de la MEOMIE n'a pas été suffisante.

Ces jeunes contestent l'idée d'intégrer notre dispositif et sont soutenus par des associations de bénévoles. Ils expriment des revendications constantes et ont du mal à accepter les exigences de l'accompagnement. Certains d'entre eux sont incapables de s'adapter à la vie en collectivité et font tout leur possible pour quitter notre service.

En 2023, nous avons dû redoubler de vigilance face aux dangers et aux risques liés à la mixité d'un public plus âgé avec un public jeune. Cette situation nécessite une attention particulière pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les usagers.

<b>PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR</b>	<b>Année N</b>	<b>N-1</b>
Métropole Lyon	46	63
Département Rhône	1	0
PJJ	0	0
Autre Département	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>63</b>



### Scolarité des usagers accompagnés :

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N
Age pré-scolaire	0
Maternelle - Primaire - Collège	3
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	3
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0
SEGPA Collège	0
IME - IMPRO	0
Lycée - Lycée prof	14
Université	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0
Apprentissage	20
Salarié	0
Descolarisation	6
Autres	0
Cepaj	1
En recherche d'emploi	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>

Sur 2023, tous les jeunes pris en charge ont pu bénéficier d'une scolarisation. L'âge des jeunes admis étant pour majorité entre 16 et 18 ans, cela a permis des accès en lycée professionnel ou en apprentissage selon leur situation administrative. La quête de s'insérer professionnellement est un axe revendiqué fortement par ce public. Contraints souvent de pouvoir envoyer de l'argent à leur famille ou de rembourser des dettes inhérentes à leur parcours migratoire, cela influe sur leur choix d'études qui restent très manuels.

- **Santé et soins médicaux**

➤ *Pour Champagne au Mont d'Or :*

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	0	0%
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	6	13%
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	637	
<i>Dont généralistes</i>	191	
<i>Dont spécialistes</i>	437	
<i>Dont psychologues</i>	9	
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	8	17%

Les jeunes accueillis ont nécessité une prise en charge au niveau des soins plus conséquente que l'année dernière et la hausse est constante.

En 2023, l'accompagnement vers les soins reste la préoccupation la plus importante de la prise en charge des jeunes. Les rendez-vous santé ont ainsi fait l'objet de nombreux accompagnements physiques par les professionnels de l'équipe.

Lorsque la fiche précaconsult est établie, des rendez-vous obligatoires auprès du centre de santé Sévigné à Lyon 3<sup>ème</sup> sont pris, nécessitant un accompagnement systématique. D'autres rendez-vous médicaux chez des spécialistes découlent des rencontres au Centre Sévigné.

Les accompagnements médicaux sont divers : auprès des médecins généralistes, des tests et vaccinations, des infirmières, des prises de sang, des examens (radio, IRM, scanner...), dentistes, Kinésithérapeute et spécialistes (chirurgien, cardiologue, gastroentérologue, ophtalmologue, dermatologue, orthopédiste, cancérologue...).

Ces nombreux accompagnements médicaux ainsi que les suivis de jeunes porteurs de pathologies parfois lourdes, deviennent de plus en plus épuisants au quotidien pour l'équipe qui déplore depuis plusieurs années un manque de moyens humains. Champagne au Mont d'Or a pris en charge six jeunes atteints de pathologie qui nécessite un accompagnement quotidien au niveau médical mais aussi au niveau des tâches du quotidien.

Chaque jeune reçoit une convocation pour un premier rendez-vous qui permet d'obtenir un bilan médical et la nomination d'un médecin référent au sein du centre Sévigné.

Cette nomination est pérenne, c'est-à-dire que le jeune conservera ce médecin sur toute sa prise en charge tout au long de sa vie.

Ce médecin généraliste permet d'orienter vers d'autres spécialistes si besoin, et prescrit aussi des bilans sanguins.

A chaque prescription ou chaque rendez-vous, les permanents doivent impérativement accompagner le jeune et demander les autorisations auprès de la MEOMIE.

- **Santé et soins médicaux**

➤ Pour le site de Saint-Genis-Laval/ Lyon 5 :

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	0	0%
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	2	7%
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	307	
<i>Dont généralistes</i>	147	
<i>Dont spécialistes</i>	153	
<i>Dont psychologues</i>	7	
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	9	19%

Comme chaque année, les accompagnements médicaux prennent beaucoup de place au niveau de la prise en charge des jeunes. En effet, les jeunes que nous accueillons présentent de réelles fragilités sur le plan de la santé, tant au niveau physiologique que psychologique. Ces jeunes ont des besoins importants en matière de soins.

Plusieurs jeunes sont suivis pour des pathologies spécifiques et nécessitent un suivi régulier auprès de spécialistes. Toutes ces consultations requièrent des prises de rendez-vous, parfois plusieurs semaines en avance. Ces suivis demandent du temps et un investissement important de la part des professionnels.

Les maladies somatiques sont récurrentes et ont amenés les équipes à effectuer de nombreux accompagnements médicaux.

En 2023, les professionnels du SAS MNA ont effectué 307 accompagnements médicaux auprès de différents praticiens :

- 147 consultations auprès de médecins généralistes.
- 153 consultations concernant des rdv aux centres de lutte antituberculeuse, radiographie, scanners, examens en laboratoires, vaccinations, dentiste, ophtalmologue, kinésithérapeute, Urologue, cardiologue, urgences pédiatriques...
- 9 jeunes ont été hospitalisés.
- 7 jeunes consultent ou ont consulté un psychologue.
- 2 jeunes sont suivi par un médecin Psychiatre.

Concernant les comportements hétéro-agressifs ainsi que les addictions, les jeunes concernés ont été convoqués et rappelés à l'ordre par le chef de service en présence de la coordinatrice et du référent du jeune. Les conduites à risques sont également évoquées dans le cadre des réunions cliniques mensuelles.

## Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	Année N-1
Nombre de sortis	15	32

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N
Moins de 3 mois	1
4 à 12 mois	5
1 à 3 ans	8
Plus de 3 ans	1
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,22

Les motifs des sorties ont évolué cette année, nous avons deux cas identifiés :

- Sortie car le jeune arrive à sa majorité et le placement sur un site mineur prend fin.
- Sortie car le jeune est très autonome et peut intégrer un appartement sans encadrement continu.

La moyenne de temps de séjour a légèrement augmenté : 1.22 en 2023 contre 1.14 en 2022.

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N
Chez les parents sans SAEE	0
Chez les parents avec SAEE	0
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	7
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	5
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0
En établissement pénitentiaire	0
Chez un assistant familial	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0
En établissement hospitalier	0
En internat scolaire	0
En hôtel	1
Autre	2
Inconnu	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

L'application de la loi TAQUET a mis en lumière la chute importante des mises à l'hôtel et des établissements associatifs se sont ouverts pour l'accueil spécifique des majeurs.

## Locaux et moyens matériels

- Le site de Champagne au Mont d'Or a bénéficié d'un portail en 2023 car le site était trop à ciel ouvert où des personnes extérieures confondent lieu public et espace privé.
- Deux appartements à Champagne au Mont d'Or doivent être remis à neuf.
- Il en est de même pour l'aménagement des petits espaces verts par périmètre attribué aux studios.
- Pour le site de Saint-Genis-Laval/ Lyon 5, des rénovations d'appartements sont attendus sur 2024.

## Perspectives 2024

- Le SAS MNA souffre d'un manque de moyen humain. La pérennisation du poste renfort à temps plein pour pallier les manques en terme d'accompagnements éducatifs et notamment tout accompagnement médical est devenu une priorité absolue. Se rajoute l'application du nouveau décret concernant le statut de PLV qui va également nécessiter de défendre des postes supplémentaires au regard des nouvelles directives à mettre en place. Le Décret des PLV de mars 2023 et qui octroie désormais 129 jours de repos et congés payés au lieu des 107, génèrent de fait, davantage d'absentéisme nécessitant des remplacements systématiques pour pouvoir assurer une continuité de service.
- Remise en place du CVS ou d'un temps de parole formalisé et repéré.
- Mise en place d'un partenariat avec des associations pour que nos jeunes accueillis puissent faire du bénévolat. Mise en place en cours avec des employeurs potentiels pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle de nos jeunes qui est à renforcer.
- Poursuivre les réunions cliniques qui sont un réel soutien à l'élaboration commune et individuelle, à la prise en compte des difficultés et à la réflexion.
- Finaliser l'écriture du projet de service et d'un règlement de fonctionnement.
- Définir un budget permettant l'accès aux sports pour les jeunes.